

Les 20 ans des CBCM

17 décembre 2025

Le lundi 15 décembre s'est tenu à Bercy le colloque "Les 20 ans des Contrôleurs Budgétaires et Comptables Ministériels" (CBCM), organisé par la direction du Budget et la DGFIP.

Plus de 150 participants étaient réunis pour marquer deux décennies de transformation et partager un temps fort de réflexion collective sur l'avenir de la fonction. Parmi lesquels on pouvait compter d'anciens et actuels CBCM, contrôleurs budgétaires ministériels, responsables des départements comptables ministériels, contrôleurs budgétaires régionaux, directeurs régionaux et départementaux des finances publiques, magistrats de la Cour des comptes, directeurs des affaires financières et professeurs d'universités.

Sous l'autorité directe de la direction du budget et de la DGFIP, et placés auprès d'un ou plusieurs ministres, les fonctions des CBCM ont profondément évolué au cours de ces deux dernières décennies. D'un rôle de simple contrôleur de la conformité, les CBCM sont devenus de véritables partenaires stratégiques des gestionnaires, les accompagnant dans la nouvelle donne de responsabilisation initiée par la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF), et renforcée par la réforme de la responsabilité des gestionnaires publics (RGP).

La matinée a été introduite par Claire Landais, secrétaire générale du Gouvernement, qui a rappelé la place essentielle des CBCM dans le bon fonctionnement de l'État. « La période complexe que nous traversons aux plans budgétaire et politique en apporte la démonstration. Alors que la gestion budgétaire est devenue plus animée, plus changeante, plus incertaine, ils ont représenté de saines vertus de solidité, de calme, de constance et de réactivité. Ils participent à la « résilience » de l'État dans son fonctionnement financier, qui est essentiel à son fonctionnement tout court ».

Mme Landais a également évoqué les attentes citoyennes croissantes sur la dépense publique, sa qualité et sa justification. A ce titre, elle a souligné l'importance pour l'État et ses fonctionnaires de garantir que les règles de bonne gestion sont suivies, les abus traqués, les économies recherchées. « Les CBCM jouent naturellement un rôle important dans ce travail de suivi, de transparence, de restitution et de justification ».

Trois tables rondes ont rythmé les échanges au cours de ce colloque :

- Retour sur les origines des CBCM et les grandes évolutions de la fonction ;
- Nouveaux enjeux du contrôle et adaptation aux évolutions des modes de gestion ;
- Synergie entre approches budgétaires et comptables, levier clé d'une gestion publique plus performante.

Principaux textes législatifs et réglementaires :

- loi du 10 août 1922 relative à l'organisation du contrôle des dépenses engagées (dite loi Marin) ;
- loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances (LOLF) ;

- décret n° 2005-1429 du 18 novembre 2005 relatif aux missions, à l'organisation et aux emplois de direction des services de contrôle budgétaire et comptable ministériel.